

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16613**

### Intitulé

Technicien cinéma audiovisuel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Arfis Ecole (Lyon)	Directeur ARFIS

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Technicien Cinéma Audiovisuel exerce son activité à différents niveaux hiérarchiques, lors de la fabrication de film de fiction, de film institutionnel et de commande, de documentaire ou dans le cadre de la fabrication d'émissions de flux, ou de programmes audiovisuels destinés aux diffusions télé ou internet : d'employé à cadre, en fonction de son expérience et de la taille de la structure.

Le Technicien Cinéma Audiovisuel prépare le tournage d'un film ou d'une émission de télévision.

Il en assure ensuite le bon déroulement

Le Technicien Cinéma Audiovisuel assume ou exerce les activités suivantes:

#### PREPARATION

Sous l'autorité du 1er assistant réalisateur.

Collaborer à l'élaboration du plan de travail. Repérages. Casting.

Gérer la logistique : transport de matériel, du personnel, des acteurs.

Prévoir et planifier les achats de consommables.

Rédiger les autorisations de tournage et d'occupation de l'espace public.

Sous l'autorité du Chef Opérateur Image.

Préparer le matériel Image à partir des listes fournies.

#### TOURNAGE

Sous l'autorité du 1er assistant réalisateur.

Suivre et adapter le plan de travail en fonction de l'avancement du tournage.

Sous l'autorité du Chef Opérateur Image.

Construire un plan d'éclairage et tourner des plans.

Sous l'autorité du Chef Opérateur Son

Régler les différents appareils composant la chaîne d'enregistrement.

Dans la plupart des cas, le technicien a un statut de salarié intermittent du spectacle.

Cette situation est due au caractère éphémère des réalisations auxquelles il apporte son concours.

#### POST PRODUCTION

Sous l'autorité du responsable du montage, du réalisateur et du producteur

Préparer les éléments nécessaires au montage.

Effectuer les montages à partir des rushes transmis

Les capacités attestées :

Préparation

Effectuer les repérages des lieux potentiels.

Préparer les castings de comédiens.

Demander les autorisations d'occupation de l'espace public si nécessaire.

Déterminer le matériel Image nécessaire.

Analyser les demandes du Chef Opérateur Son et lister le matériel nécessaire (micros, perche, enregistreur, mixette).

Compte tenu du rythme de travail, de la météorologie, des désirs du réalisateur, proposer des solutions de planification adaptées aux contraintes.

#### Tournage

Préparer le matériel et s'assurer de son bon fonctionnement.

Effectuer des prises de vues.

S'assurer de la gestion des cartes mémoire qui enregistrent les images sur les caméras.

Surveiller et entretenir le matériel et s'assurer de son bon fonctionnement.

Sur demande assurer des prises de son.

## Post Production

Procéder au dérushage (visionnage des images brutes).

S'assurer de la compatibilité des différents formats de fichiers.

S'assurer de la sauvegarde des rushes (copies et recopies).

Procéder au montage bout-à-bout des images et des sons.

Rendre compte au Chef Monteur du travail effectué.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Production audiovisuelle
- Production cinématographique
- Production web multimédia
- Industrie du Jeu vidéo et de l'interactivité

Assistant de réalisation, Assistant de production, Régisseur adjoint, Assistant opérateur Image, Assistant Lumière, Assistant cadre, Machiniste, Assistant opérateur Son, Assistant perchman, Assistant mixeur, Assistant Post Production.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

L1508 : Prise de son et sonorisation

L1505 : Image cinématographique et télévisuelle

L1507 : Montage et post-production

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 3 composantes :

Préparation

Post Production

Post Production

Modalités d'évaluation :

1. Après le cycle de formation :

Après un parcours de formation le candidat est évalué à partir de mises en situation professionnelles réelles et reconstituées.

Le candidat rédige un dossier de mise en situation professionnelle qu'il soutient devant un jury composé de professionnels et formateurs de l'organisme certificateur.

2. Dans le cadre de la VAE :

Dans le cas d'un dossier de VAE, le candidat doit justifier de trois années en lien avec le référentiel d'activités. Après recevabilité, un dossier descriptif des activités est présenté au jury.

Un entretien est organisé.

Le jury détermine l'étendue de la validation. La validation est totale ou partielle.

### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	2 à 4 professionnels + 2 membres de l'autorité
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	2 à 4 professionnels + 2 membres de l'autorité
En contrat de professionnalisation	X	2 à 4 professionnels + 2 membres de l'autorité
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	2 à 4 professionnels (parité employeur/salarié) + 2 membres de l'autorité

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

Référence du décret général :

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 15 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2010.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technicien cinéma audiovisuel" avec effet au 18 novembre 2010, jusqu'au 28 avril 2018.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1991 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 20 décembre 2000 publié au Journal Officiel du 27 décembre 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur cinéma-vidéo et technologies numériques'.

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

30 bénéficiaires par an

**Autres sources d'information :**

[www.arfis.com](http://www.arfis.com)

[www.arfis.com](http://www.arfis.com)

**Lieu(x) de certification :**

ARFIS ECOLE 13 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

ARFIS ECOLE 13 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** Technicien supérieur cinéma, vidéo et technologies numériques